

Image not found or type unknown



Contrat caduc? mauvaises dates sur le contrat

Par isa1707, le 15/01/2010 à 15:32

Bonjour,rrrrMes parents âgés de 73 ans, ont reçu un homme pour changer leur laine de verre.rnIl leur a dit qu'elle serait interdite en 2010 (ce qui est faux), et apres etre monté aux combles leur a dit qu'elle n'etait plus bonne!!rnapres verification par mon mari qui est artisan, la laine de verre qui a moins de 10 ans est impeccable et ne necessite pas d'etre changée!!!rnmais mes parents ont signés un contrat!!rnSur le contrat, la date du jour de signature du contrat est bonne, mais LES DATES prévues des travaux et de limite d'execution des travaux sont fausses:rnil a mit janvier 2009 au lieu de janvier 2010!! rnMA QUESTION: le contrat est il de ce fait caduc???rneuvent ils demander un nouveau contrat, et auront ils a nouveau un delai de 7 jours pour l'annuler?rne je vous remercie par avance,rrrrisabelle